



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

**Le mercredi 27 mai 1998 — N° 184**

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. Jean-Pierre Charbonneau**

---

**QUÉBEC**

**27 mai 1998**

---

27 mai 1998

---

Le mercredi 27 mai 1998

N° 184

La séance est ouverte à 10 h 05.

Moment de recueillement

### **AFFAIRES COURANTES**

#### **Présentation de projets de loi**

M. Ménard, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 443 Loi modifiant le Code de procédure civile en matière notariale et d'autres dispositions législatives.

La motion est adoptée.

#### **Dépôts de rapports de commissions**

Mme Frulla (Marguerite-Bourgeoys) dépose :

Le rapport de la Commission de la culture qui, le 21 mai 1998, a étudié en détail le projet de loi :

n° 423 Loi modifiant la Loi sur l'immigration au Québec et d'autres dispositions législatives –  
Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 1638-980527)

#### **Questions et réponses orales**

**27 mai 1998**

---

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

**Motions sans préavis**

M. Simard, ministre des Relations internationales, propose :

QUE tous les membres de l'Assemblée nationale du Québec s'associent à la campagne mondiale d'Amnistie internationale «Signer c'est agir» et témoignent avec force de leur attachement envers les droits humains et renouvellent leur engagement en faveur de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Jolivet, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de compléter ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 186, Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale, puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 444, Loi sur le tabac;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 159, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Transports afin d'instituer le Fonds de gestion de l'équipement roulant;
- la Commission des institutions, afin de compléter ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 406, Loi modifiant le Code des professions;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 431, Loi sur Investissement-Québec et sur Garantie-Québec;
- la Commission de l'économie et du travail, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 446, Loi modifiant le Code du travail.

À 11 heures, du consentement de l'Assemblée, M. le Président suspend la séance.

À 11 h 22, la séance reprend.

27 mai 1998

---

### **Motions sans préavis**

M. Marsan (Robert-Baldwin) présente une motion concernant des auditions publiques sur l'état du système de santé au Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

## **AFFAIRES DU JOUR**

### **Projets de loi du gouvernement**

#### *Adoption du principe*

M. Ménard, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 432, Loi modifiant l'article 21 du Code civil et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 432 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 432 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

---

À 13 heures, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

---

La séance reprend à 15 h 04.

### **Débats sur les rapports de commissions**

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 8 et 22 avril 1998, s'est réunie afin de procéder à l'audition, à huis-clos, du Dr Pierre Couture,

**27 mai 1998**

---

chercheur à l'IREQ, sur le projet de moteur-roue électrique. Ce rapport contient une recommandation.

Avant que le débat ne s'engage, M. le Président répartit ainsi le temps de parole pour ce débat restreint : cinq minutes sont allouées à chacun des députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste de la période consacrée à ce débat ; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes ou par les députés indépendants pourra être redistribué et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Le débat s'ensuit.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

### **Projets de loi du gouvernement**

#### *Adoption du principe*

M. Bertrand, ministre délégué à l'Industrie et au Commerce, au nom de M. Perreault, ministre d'État à la Métropole, informe l'Assemblée que Son Excellence le lieutenant-gouverneur recommande l'étude du projet de loi n° 434, Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal, et il propose que le principe de ce projet de loi soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 434 est adopté.

Sur la motion de M. Jolivet, leader du gouvernement, le projet de loi n° 434 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

---

M. Bertrand, ministre délégué à l'Industrie et au Commerce, informe l'Assemblée que Son Excellence le lieutenant-gouverneur recommande l'étude du projet de loi n° 435, Loi sur la Société Innovatech Régions ressources, et il propose que le principe de ce projet de loi soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 435 est adopté.

Sur la motion de M. Jolivet, leader du gouvernement, le projet de loi n° 435 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

---

**27 mai 1998**

---

M. Bertrand, ministre délégué à l'Industrie et au Commerce, informe l'Assemblée que Son Excellence le lieutenant-gouverneur recommande l'étude du projet de loi n° 436, Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches, et il propose que le principe de ce projet de loi soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 436 est adopté.

Sur la motion de M. Jolivet, leader du gouvernement, le projet de loi n° 436 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

---

M. Bertrand, ministre délégué à l'Industrie et au Commerce, informe l'Assemblée que Son Excellence le lieutenant-gouverneur recommande l'étude du projet de loi n° 437, Loi sur la Société Innovatech du Sud du Québec, et il propose que le principe de ce projet de loi soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 437 est adopté.

Sur la motion de M. Jolivet, leader du gouvernement, le projet de loi n° 437 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

---

M. Bertrand, ministre délégué à l'Industrie et au Commerce, au nom de M. Landry, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 442, Loi sur le regroupement de certaines sociétés d'État, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 442 est adopté.

Sur la motion de M. Jolivet, leader du gouvernement, le projet de loi n° 442 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

---

À 17 h 35, du consentement de l'Assemblée, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

**27 mai 1998**

---

La séance reprend à 20 h 03.

---

*Adoption du principe*

M. Ménard, ministre responsable de l'application des Lois professionnelles, propose que le principe du projet de loi n° 433, Loi modifiant le Code des professions concernant le titre de psychothérapeute, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 433 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 433 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

---

À 20 h 37, sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 28 mai 1998, à 10 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE CHARBONNEAU**